LE CODE DE LA ROUTE A CHANGÉ

DANS 43 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

30 KM/H C'EST LA RÈGLE

50 KM/H C'EST L'EXCEPTION

- Bresson
- Brié-et-Angonnes
- Champ-sur-Drac
- Champagnier
- Claix
- Domène
- Échirolles
- Eybens
- Fontaine
- Fontanil-Cornillon (le)
- Gières
- Grenoble
- Herbeys
- Jarrie
- La Tronche
- Miribel-Lanchâtre
- Montchaboud
- Murianette
- Notre-Dame-de-Commiers
- Notre-Dame-de-Mésage
- Noyarey
- Poisat
- Pont-de-Claix (le)
- Proveysieux
- Quaix-en-Chartreuse
- Le-Sappey-en-Chartreuse
- Saint-Barthélémy-de-Séchilienne
- Saint-Égrève
- Saint-Georges-de-Commiers
- Saint-Martin-d'Hères
- Saint-Martin-le-Vinoux
- Saint-Pierre-de-Mésage
- Sassenage
- Séchilienne
- Seyssinet-Pariset
- Seyssins
- Varces-Allières-et-Risset
- Vaulnaveys-le-Bas
- Vaulnaveys-le-Haut
- Venon
- Veurey-Voroize
- Vif
- Vizille

Dans les villes et les villages, la vitesse est limitée à 30 km / h pour tous les véhicules.

Rouler à 50 km / h reste autorisé sur les grands axes repérés par un marquage au sol.

43 communes de la Métropole ont choisi d'appliquer la généralisation du 30 km / h en 2017.

Grenoble-Alpes Métropole est la première agglomération française à généraliser la vitesse de 30 km / h dans les villes et les villages.

Cette réglementation innovante s'inscrit dans le cadre de la loi sur la transition énergétique votée en juillet 2015.

Plus d'informations sur **www.lametro.fr / metropoleapaisee**

O

OUI

43 municipalités ont dit « oui » à la généralisation du 30 km/h en 2017.

P

PANNEAU

Une centaine de panneaux d'entrée en zone 30 sont posés dans les communes volontaires. Les panneaux de limitation situés à l'intérieur de ces zones sont progressivement supprimés au profit d'un marquage au sol.

Boulevard Joseph Vallier, Grenoble

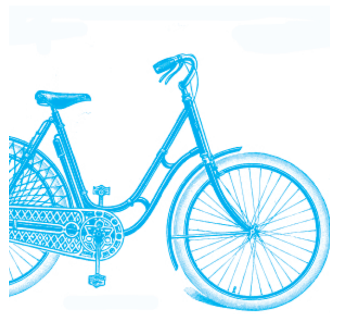

PERSONNES ÂGÉES

Apaiser les villes et les villages de l'agglomération, c'est donner aux aînés la possibilité de se déplacer de manière autonome en toute confiance.

PIÉTON

Les piétons sont les plus vulnérables et sont donc toujours prioritaires, y compris en l'absence de passage piéton. Cependant, chacun est tenu d'emprunter le passage piéton s'il y en a un à moins de 50 m.

Q

QUIZZ

Pour tester ses connaissances en s'amusant, un quizz est en ligne : **www.lametro.fr/metropoleapaisee**

QUOTIDIEN

Se rendre à l'école ou au travail, aller faire ses courses, se promener pour le plaisir… Quel que soit le mode de locomotion utilisé, les déplacements rythment la vie quotidienne de chacun. Apaiser la circulation participe concrètement à rendre la vie de tous les jours plus agréable.

R

RADAR PÉDAGOGIQUE

Une centaine de nouveaux radars pédagogiques, fixes et mobiles, sont installés dans les communes volontaires. Vert, l'allure est bonne ! Rouge, levez le pied !

Sassenage/ © Vianney Thibaut

S

SÉCURITÉ

À 50 km/h, 35 % des piétons heurtés par un véhicule motorisé succombent ; à 30 km/h, ils ne sont que 5 %. Modérer la vitesse dans les villes et villages permet de diminuer le nombre d'accidents mais aussi leur gravité. La sécurité est un enjeu prioritaire de la Métropole apaisée.

35 %
→ 5 %

STATIONNEMENT

Depuis la publication d'un décret le 2 juillet 2015, fini l'indulgence avec tous ceux qui clament « J'en ai pour deux minutes » en stationnant n'importe où. Se garer ou s'arrêter sur un passage piéton, un trottoir, une bande ou une piste cyclable coûte maintenant 135 € (et non plus 35 €).

T

TRAM

Les tramways font figure d'exception dans l'agglomération puisqu'ils ne sont pas tenus de respecter le 30 km/h.

© Pedrotti Christian

TROTTOIR

C'est un espace strictement réservé aux piétons. Seuls les enfants de moins de 8 ans ont le droit d'y circuler à vélo.

U

USAGERS

Ils ont récompensé la démarche Métropole apaisée. Celle-ci a en effet décroché le « Ticket Vert » de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, le seul décerné en France en 2016.

V

VILLES ET VILLAGES

43 communes sont engagées à ce jour dans la démarche Métropole apaisée : Bresson, Brié-et-Angonnes, Champ-sur-Drac, Champagnier, Claix, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Fontanil-Cornillon (le), Gières, Grenoble, Herbeys, Jarrie, La Tronche, Miribel-Lanchâtre, Montchaboud, Murianette, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix (le), Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Sappey-en-Chartreuse (le), Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Egrève, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Pierre-de-Mésage, Sassenage, Séchilienne, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varces-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Venon, Veurey-Voroize, Vif, Vizille.

VITESSE

Contrairement aux idées reçues, vitesse et durée de parcours urbain ne vont pas de pair ! Compte tenu des feux et de la circulation, qui imposent souvent de freiner, une voiture roule en moyenne à 17,3 km/h en zone 30 contre 18,9 km/h en zone 50. Réduire la vitesse autorisée à 30 km/h allonge donc de 18 secondes seulement la durée d'un trajet urbain d'un kilomètre.

W

W

Retrouvez toutes les informations sur le dispositif sur : **www.lametro.fr/metropoleapaisee**

X

XXIE SIÈCLE

Ouverte, vivante, innovante, agréable, bienveillante, durable, belle, adaptée, attractive, respirable, connectée, dynamique, apaisée… La métropole grenobloise du XXIe siècle s'invente aujourd'hui.

Y

Y'À QU'À…

Pour en finir avec les « Y'a qu'à / faut qu'on… », Grenoble-Alpes Métropole a décidé de se lancer ! Elle est la première agglomération française à généraliser le 30 km/h.

Z

ZONE 30

Encouragées par une résolution du Parlement européen de 2011, de nombreuses villes européennes se sont déjà engagées en faveur d'une limitation de la vitesse autorisée à 30 km/h. Parmi elles : Berlin, Fribourg, Munich, Bruxelles, Copenhague, Bilbao, Zürich, Rotterdam, Amsterdam, Bologne…

Graphique Atelier Hervé Frumy Textes Atout'Mots Photos M.Mingat,Fotolia et DR / Grenoble-Alpes Métropole 2017

Une initiative pour mieux partager l'espace public

30

LA MÉTROPOLE APAISÉE DE A À Z

GRENOBLE • ALPES MÉTROPOLE

INVENTER ENSEMBLE LA MÉTROPOLE APAISÉE

Comment améliorer la sécurité des usagers de tous les modes de déplacement et tranquilliser les plus vulnérables d'entre eux ? Comment rendre la circulation plus fluide ? Comment rendre nos rues plus agréables et plus conviviales ? Comment réduire les pollutions atmosphériques et sonores ? Comment faire cohabiter pacifiquement tous les modes de locomotion ? Autant de questions essentielles auxquelles la construction d'une « Métropole apaisée » veut apporter des réponses concrètes, innovantes et cohérentes à l'échelle de l'agglomération.

Initié à l'automne 2015, ce projet collectif est partagé à ce jour avec quarante-trois communes volontaires. L'objectif est d'améliorer la vie quotidienne au sein de notre territoire en faisant évoluer les comportements et en (ré)aménageant les villes et les villages. Les moyens déployés sont audacieux, comme l'illustre la généralisation réglementaire du 30 km/h qu'aucune agglomération française de la dimension de Grenoble-Alpes Métropole n'a mise en œuvre jusqu'ici.

Utilisant tantôt les transports en commun, tantôt la voiture ou le vélo, préférant la marche à pied ou le scooter, la plupart d'entre nous sont déjà entrés dans l'ère du déplacement multimodal, sans même peut-être en avoir pris conscience. Il n'est donc pas question d'opposer un mode de déplacement à un autre, ni de favoriser telle ou telle catégorie d'usager…

L'unique ambition de notre démarche est de mieux partager l'espace public pour construire, ensemble, une métropole bienveillante et apaisée.

Christophe Ferrari
Président de Grenoble-Alpes Métropole

A

APAISÉE

Plus de sécurité pour traverser la rue en toute confiance, aller à l'école tranquillement, mieux circuler à vélo, rouler plus détendu. Une meilleure qualité de vie dans une agglomération où l'on se déplace plus sereinement.
Bienvenue dans une Métropole apaisée !

AMÉNAGEMENTS

Aménagements de la voirie en faveur de la sécurité des piétons et des cyclistes, plantations, création de zones de rencontre, développement des rues piétonnes… L'ambition de la Métropole apaisée est bien de réinventer l'espace public en l'aménageant pour que chacun y trouve sa place.

Vaulnaveys-le-Haut © Rossetti Guillaume

B

BRUIT

C'est prouvé, le niveau sonore baisse lorsque la vitesse est réduite, même si le trafic est dense. La circulation étant par ailleurs plus fluide à 30 km/h, il y a moins de coups d'accélérateur et de frein, donc moins de décibels.

BUS

Les bus circulant dans la Métropole, sur des voies spécifiques ou pas, sont soumis aux mêmes règles que les autres véhicules.

©Pedrotti Christian/@SMTC

C

CYCLISTE

Dans l'agglomération, 6 % des déplacements se font aujourd'hui à vélo. À l'horizon 2020, la Métropole vise le triplement du nombre de cyclistes (notamment grâce au développement du service Métrovélo, à des multiples aménagements et de nouvelles solutions de stationnement).

© Anaïs Nathalie/ Grenoble-Alpes Métropole

D

DEUX-ROUES MOTORISÉS

Grosses cylindrées ou vélomoteur, scooter et autres deux-roues motorisés, la règle, c'est aussi 30 km/h !

E

ÉCOLE

Cinq jours par semaine, accompagnés par un adulte ou pas, les enfants vont à l'école. Apaiser la circulation aux abords des établissements scolaires est une nécessité pour assurer la sécurité de tous les enfants et tranquilliser leurs parents.

École Alphonse Daudet - Grenoble

ENFANT

Ce n'est pas un adulte en miniature mais un adulte en devenir. Il a besoin d'être protégé mais aussi accompagné dans son apprentissage de l'autonomie. Apaisée, la Métropole y participera.

ESPACE PUBLIC

Appartenant à chacun et à tous, l'espace public désigne les rues, les places et l'ensemble des lieux de vie de la collectivité. Les villes et villages de la Métropole apaisée souhaitent le réinventer pour mieux le partager, le rendre plus sûr et plus tranquille.

EXCEPTION

Parce que toute règle comporte des exceptions, les communes engagées dans la démarche Métropole apaisée ont défini les grands axes, ou les portions de voies, sur lesquelles on peut rouler à 50 km/h, voire 70 ou 90.

F

FEUX TRICOLORES

Dans le cadre du passage à 30 km/h, la cadence des feux de circulation tricolores est ajustée au nouveau rythme du trafic. La suppression de feux devenus inutiles est aussi expérimentée.

St Égrève/ © Frangella Lucas

FLUIDE

Les voitures se comportent dans la rue comme l'eau dans un tuyau ! Pas besoin d'être Nobel de physique pour comprendre qu'un débit régulier évite les engorgements. En réduisant accélérations et décélérations, la généralisation du 30 km/h favorise une circulation plus fluide.

G

GÉNÉRALISATION

43 villes et villages métropolitains de tous horizons ont choisi de généraliser le 30 km/h. Une avancée réglementaire inédite qui illustre le désir d'agir ensemble pour les habitants.

H

HABITANTS

Enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, automobilistes, piétons, conducteurs de bus, livreurs, motards, cyclistes : tous habitants, tous acteurs, tous bénéficiaires. La Métropole apaisée se construit ensemble pour chacun et pour tous !

I

ICI ET MAINTENANT

C'est tous ensemble que nous devons agir pour partager avec bienveillance l'espace public. En faisant attention aux autres, c'est tout le monde qui est gagnant !

J

JANVIER 2016

C'est sous le signe de l'attention aux autres que l'année 2016 a débuté dans 14 communes de l'agglomération grenobloise qui ont choisi de passer à 30 km/h dès le 1er janvier. Depuis, elles sont 43 à avoir franchi le pas !

K

KLAXON

Officiellement appelé avertisseur sonore, le klaxon permet de signaler un danger imminent. Bien que son usage soit strictement réglementé, il sert plus souvent à exprimer l'irritation qu'à éviter un accident. Moins de bruit, plus de courtoisie !

L

LOI

La généralisation du 30 km/h s'appuie sur une disposition de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Adoptée le 22 juillet 2015, elle modifie le Code général des collectivités territoriales et donne aux maires la possibilité d'abaisser la vitesse autorisée dans leur commune.

© SMTC

M

MARQUAGE AU SOL

Principalement composé de lignes, le marquage sur la chaussée guide les usagers. Progressivement mis en place, un marquage au sol rappelle la limitation à 30 km/h à chaque intersection ou transition avec un axe à 50 km/h. Les grands axes où l'on peut circuler à 50 km/h sont également repérés par un marquage horizontal.

N

NOUVEAUTÉ

Comme tout ce qui est nouveau, la généralisation du 30 km/h dans les villes et les villages exigera un temps d'adaptation. C'est pour cette raison que les communes métropolitaines volontaires ont choisi d'accompagner le changement en déployant des outils variés (signalétique, sensibilisation, radars pédagogiques). Le rappel à la règle est privilégié mais attention aux contrôles.

Grenoble/ © Rossetti Guillaume